

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2337

1^{er} septembre 2015

SOMMAIRE

Energreen Investment Europe S.A.	112147	Osy Technologies S.à r.l.	112153
Episo 3 Castle Properties S.à r.l.	112131	Pacific Global Management S.à r.l.	112167
EuroAmerica AM SICAV	112149	Palace Healthcare S.à r.l.	112167
First Position S.A.	112130	Panthée S.A.	112169
H Park Holdings S.A.	112151	Parkway International S.à r.l.	112170
Kreucol S.à r.l.	112131	Pathway Finance EUR	112170
Mir Steel S.A.	112131	Patio Properties S.A.	112176
Nelia Investments S.à r.l.	112149	Patron Noosa Propco (Ascot) S.à r.l.	112170
NGIG Holdings S.A.	112150	Piccolo Holding S.A.	112171
NH Luxembourg, Branche office of NH Private Equity B.V.	112150	Pinkerton S.A.	112171
North REOF Saxon S.à r.l.	112131	Plaza Atrium S.à r.l.	112153
North REOF Sibiu S.à r.l.	112149	Plaza Savrow Property S.à r.l.	112171
Novemife	112150	Popov Capital S.A.	112166
Novemiho	112151	Poseidon JV S.à r.l.	112172
Olinvest	112165	Principal Place Commercial S.à r.l.	112172
Olive Properties S.A.	112165	Prolux Management S.A.	112172
OneSense S.A.	112151	Proteger Holding S.à r.l.	112173
OpenWay Software S.A.	112152	Proteger Investments S.à r.l.	112173
Opportunity Fund III Property XIV S.à r.l.	112152	Realkapital European Opportunity 2 S.à r.l.	112176
Optimum Evolution Fund SIF	112152	Ruethiers S.A.	112173
Orfenor S.A.	112153	Sabra S.à r.l.	112154
Oriel S.A.	112166	Sapaci S.A.	112166
Oriflamme S.A.	112152	Sud Construct S.A.	112172

First Position S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 178.770.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Alexandre JAQUI, dirigeant de société, né à Tel Aviv (Israël), le 25 octobre 1971, demeurant à IL-75805 Rishon, 30, Salvador Luria,

ici représenté par Maître Jessica JOVENET-EYERMANN, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "First Position S.A.", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178770, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2206 du 10 septembre 2013,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 24 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 795 du 27 mars 2014;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période légale de cinq (5) ans au moins au domicile de l'Associé Unique à IL-75805 Rishon, 30, Salvador Luria (Israël);

13) Que les livres et documents de la Société, présentement dissoute, sont à produire sur première demande et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. JOVENET-EYERMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 juillet 2015. 2LAC/2015/15139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116879/61.

(150126706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Mir Steel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.217.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 18/6/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10/8/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société MIR STEEL S.A. dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll a été dénoncé le 24/3/2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Maître Philippe BARBIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10/7/2015 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Philippe BARBIER
Le liquidateur

Référence de publication: 2015115749/17.

(150124060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

North REOF Saxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.913.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 29 juin 2015, l'associé unique a décidé d'adopter la résolution suivante:
Le siège social de la société a été transféré du 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2015115796/16.

(150124339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

**Episo 3 Castle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kreucol S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.520,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.280.

—
In the year two thousand fifteen, on the sixth day of July,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Kreucol S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 180.280 (the Company).

The Company was incorporated on September 6, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2756, on November 5, 2013. The articles of incorporation have not been amended since.

There appeared

EPISO 3 Castle Investments S.à r.l., (formerly Kreucol Holding S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 183.228,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company into "EPISO 3 Castle Properties S.à r.l.";

2. Creation of classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) the ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) the class A redeemable shares (the Class A Redeemable Shares) and (iii) the class B redeemable shares (the Class B Redeemable Shares and together with the Class A Class Shares, the Redeemable Share), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Redesignation and conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares held by the Sole Shareholder into Ordinary Shares;

4. Increase of the share capital by an amount of twenty euro (EUR 20.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred twenty euro (EUR 12,520.-) by the creation and issue of (i) ten (10) Class A Redeemable Shares and (ii) ten (10) Class B Redeemable Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;

6. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company (including the corporate object of the Company);

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the redesignation and conversion of the shares issued by the Company, the creation of the new classes of shares and proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

8. Reclassification of the actual managers Yves Barthels and Romain Delvert as class A managers;

9. Appointment of Bruno Bagnouls as class A managers and Enda Woods and Ciaran McNamara as class B managers of the Company; and

10. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company into "EPISO 3 Castle Properties S.à r.l.", with immediate effect. The amendment of article 2 of the Articles thereof shall be realised upon the restatement of the Articles prescribed in the fifth resolution below.

Second resolution

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) the ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) the class A redeemable shares (the Class A Redeemable Shares) and (iii) the class B redeemable shares (the Class B Redeemable Shares and together with the Class A Class Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to redesign ate and convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares held by the Sole Shareholder into Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of twenty euro (EUR 20.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred twenty euro (EUR

12,520.-) by the creation and issue of (i) ten (10) Class A Redeemable Shares and (ii) ten (10) Class B Redeemable Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder declares to subscribe to (i) ten (10) Class A Redeemable Shares and (ii) ten (10) Class B Redeemable Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to twenty euro (EUR 20.-), allocated to the share capital of the Company.

The amount of twenty euro (EUR 20.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a result of the above capital increase and subscription, the share capital of the Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty euro (EUR 12,520.-) and is represented by:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up and held by the Sole Shareholder,

(ii) ten (10) Class A Redeemable Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up and held by the Sole Shareholder, and

(iii) ten (10) Class B Redeemable Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up and held by the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, by changing the corporate object of the company, by changing the management rules and by changing the power of representation of the company after introducing class A and class B managers, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EPISO 3 Castle Properties S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), these articles of association (the Articles) and any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty euro (EUR 12,520.-) and is represented by:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ii) ten (10) Class A redeemable shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A Redeemable Shares), all subscribed and fully paid-up, and

(iii) ten (10) Class B redeemable shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Redeemable Shares and together with, the Class A Redeemable Shares, the Redeemable Shares), all subscribed and fully paid-up,

each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by, inter alia, the shareholders of the Company and the Company.

5.2. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.3. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.6. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders in accordance with the following payment priorities and modalities;

(a) first, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class A Redeemable Shares to the holders of the Class A Redeemable Shares annually on pro rata basis;

(b) second, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class B Redeemable Shares annually on pro rata basis.

If all the Class B Redeemable Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis; and

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.7. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder.

The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 13 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class 3 Redeemable Shares and ending with the Class 2 Redeemable Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, in the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as determined pursuant to Clause 7.5 below) (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares.

7.5. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the Available Amount in relation to a class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the Board would have been entitled to dividend distributions according to Article 17 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to such class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of a class of Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least five (5) managers, constituting the board of managers (the Board), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders. For so long as the Company shall be tax resident in Luxembourg a majority of the Managers shall be ordinarily resident in Luxembourg.

8.2. The Board shall be at any time composed of:

- (i) three (3) A managers (the A Managers); and
- (ii) two (2) B managers (the B Managers and, together with the A Managers, the Managers).

8.3. The Board shall elect every year an A Manager to act as chairman of the Board (the Chairman). In his/her absence, the other Managers shall appoint another Chairman among the other Class A Managers pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

8.4. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of the Chairman or two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Convening notice of any Board meeting is given to all managers at least eight (8) business days in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate convening notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting. Each Manager may represent more than one Manager, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager is present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented together with at least the vote of one (1) A manager in favour. In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have the casting vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(viii) Meetings of the Board shall be held on a quarterly basis, at the registered office of the Company.

Art. 10. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any A Manager or by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager.

11.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 13. General Meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

13.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings at least once a year or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) business days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices and by telephone conference call to the extent permitted by applicable laws.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Ordinary resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital, provided that all Shareholders are present or represented. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) Any change to the Articles or in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 14. Sole shareholder.

14.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.

15.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 16. Auditors.

16.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

16.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the Ordinary Shareholders.

17.2. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders. If profits are to be distributed to the Shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders and the Capital Gain Profits will be distributed only to the Redeemable Shareholders.

17.3. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

17.4. The Income Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders, Capital Gain Profits will be distributed only to the Redeemable Shareholders and the Remaining Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders, in each case in accordance with the provisions of Article 5 above.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

18.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

18.3 Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata and pari passu basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis.

VII. General provisions

19.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company,

to proceed on behalf of the Company, to the redesignation and conversion of the shares issued by the Company, the creation of the new classes of shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Seventh resolution

The Meeting resolves to requalify the actual managers Mister Yves BARTHELS and Mister Romain DELVERT as class A managers for an unlimited period.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint the following person with immediate effect as class A managers of the Company, for an unlimited period:

- Bruno BAGNOULS, born on May 9, 1971 in Nancy (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Meeting resolves to appoint the following persons with immediate effect as class B managers of the Company, for an unlimited period:

- Enda WOODS, born on April 4, 1972 in Dublin (Ireland), residing professionally at Villa Mara, Kilmore Avenue, Killiney, Co. Dublin; and

- Ciaran McNAMARA, born on April 14, 1964 in Roscommon (Ireland), residing professionally at Seafield Lodge, 5 Seafield Avenue, Monkstown, Co. Dublin.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six juillet,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de Kreucoil S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.280 (la Société).

La Société a été constituée le 6 septembre 2013 suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2756, le 5 novembre 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu,

EPISO 3 Castle Investments S.à r.l., (anciennement Kreucoil Holding S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.228,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination de la Société en «EPISO 3 Castle Properties S.à r.l.»;

2. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A (les Parts Sociales Remboursables A) et (iii) les parts sociales obligatoirement remboursables B (les Parts Sociales Remboursables B et, ensemble avec les

Parts Sociales Remboursables A, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;

3. Changement de désignation et conversion de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales Ordinaires;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt euro (EUR 20.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) à douze mille cinq cent vingt euro (EUR 12.520.-) par la création et l'émission de (i) dix (10) Parts Sociales Remboursables A et (ii) dix (10) Parts Sociales Remboursables B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 4. ci-dessus;

6. Modification subséquente et reformulation complète des statuts de la Société (notamment concernant l'objet social de la Société);

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour redésigner et convertir les parts sociales émises par la Société, la création de nouvelles classes de parts sociales et procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin;

8. Reclassification des gérants Yves Barthels et Romain Delvert en gérants de classe A.

9. Nomination de Bruno Bagnouls entant que gérant de classe A et de Enda Woods et Ciaran McNamara entant que gérants de classe B de la Société; et

10. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en «EPISO 3 Castle Properties S.à r.l.», avec effet immédiat. La modification de l'article 2 des Statuts qui s'y rapporte sera effectuée à l'occasion de la refonte des Statuts dont question sous la cinquième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A (les Parts Sociales Remboursables A) et (iii) les parts sociales obligatoirement remboursables B (les Parts Sociales Remboursables B et, ensemble avec les Parts Sociales Remboursables A, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide changer la désignation et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales Ordinaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt euro (EUR 20.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) à douze mille cinq cent vingt euro (EUR 12.520.-) par la création et l'émission de (i) dix (10) Parts Sociales Remboursables A et (ii) dix (10) Parts Sociales Remboursables B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire à (i) dix (10) Parts Sociales Remboursables A et (ii) dix (10) Parts Sociales Remboursables B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt euro (EUR 20.-), affecté au capital social de la Société.

Suite à l'augmentation du capital social et des souscriptions ci-dessus, le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt euros (EUR 12.520.-) est représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et détenues par l'Associé Unique,

(ii) dix (10) Parts Sociales Remboursables A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et détenues par l'Associé Unique, et

(iii) dix (10) Parts Sociales Remboursables B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et détenues par l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société en modifiant l'objet social de la société, les règles relatives à la gérance de la société, le pouvoir de représentation de la société suite à l'introduction de gérants de classe A et de gérants de classe B, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPISO 3 Castle Properties S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts), et par tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents vingt euro (EUR 12.520.-) est représenté par:

(i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires),

(ii) dix (10) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Remboursables A), et

(iii) dix (10) parts sociales obligatoirement remboursables de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Remboursables B et, ensemble avec les Parts Sociales Remboursables A, les Parts Sociales Remboursables),

toutes et ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts ou dans tout accord présent ou futur conclu par, inter alia, les associés de la Société et la Société.

5.2. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires est individuellement ci-après désigné un Associé Ordinaire, et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont collectivement ci-après désignés les Associés Ordinaires. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont collectivement ci-après désignés les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve et/ou un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé en relation avec les Parts Sociales sera enregistré dans ce compte. Les montants ainsi enregistrés dans ce compte constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, conformément aux présents Statuts. Le montant du compte spécial de réserve et/ou du compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales, conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale de la Société.

5.6. Au cas où les Associés décident de distribuer des profits, ces profits seront par la Société comme suit, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés:

(i) les Associés Ordinaires auront droit, au pro rata et sur base pari passu, à tous les profits distribuables provenant de revenus en relation avec les actifs et les investissements de la Société (incluant mais non limité aux dividendes, intérêts et tout gain constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales Remboursables A aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables A annuellement au pro rata et sur base pari passu;

(b) deuxièmement, tous Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables B annuellement au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales Remboursables B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tout profit autre que les Profits de Revenu et Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.7. A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale confère à son détenteur un vote aux assemblées générales des Associés. La propriété de Part Sociale inclut l'acceptation implicite des Statuts et des résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

6.2. Chaque Part Sociale est indivisible en ce qui concerne la Société.

6.3. Les copropriétaires de Parts Sociales doivent être représentés vis-à-vis de la Société par un mandataire commun, copropriétaire ou non.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés lorsque la Société a plusieurs Associés, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

Les Parts Sociales peuvent être transférées à des tiers seulement avec l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être rapportée par un acte notarié ou par un acte sous sein privé. Un tel transfert n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

Art. 7. Remboursement et/ou Rachat de Part Sociales.

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix des Associés, toutes les Parts Sociales (et, en conséquence, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat, conformément au présent article 7 des Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales d'un même classe soient toujours remboursées et/ou rachetées en totalité en même temps, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en totalité seulement après rachat des Parts Sociales Remboursables;

(ii) l'actif net de la Société, tel que montré par les comptes intérimaires de la Société à préparer par le Conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables par application des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts; et

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmentés de tout profits reportés en avant et de tout montant prélevées des réserves disponibles de la Société à ces fins, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées en avant et des sommes devant être allouées au(x) réserve(s) conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 13 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de Parts Sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales Remboursables de Classe 3 et en terminant par les Parts Sociales Remboursables de Classe 2). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, en cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, la classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (comme déterminé conformément à l'article 7.5 ci-dessous) (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale conformément aux conditions prescrites pour les modifications des Statuts et ne devant néanmoins jamais être supérieur au Montant Disponible), et déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au moins huit (8) jours avant le remboursement et/ou le rachat et l'annulation des catégories de la classe de Parts Sociales Remboursables en question.

7.5. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le Montant Disponible en relation avec une classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Plus-Values de la Société (incluant les Plus- Values reportés en avant) dans la mesure où les Associés et/ou le Conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 17 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec une classe de Parts Sociales Remboursables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées en avant) and (ii) toutes sommes à être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profit de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés en avant).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés en avant) et les Profits Restant (incluant les Profits Restant reportés en avant), mais non les Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat d'une classe de Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Plus-Values (incluant les Plus-Values reportés en avant), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins cinq (5) gérants, formant le conseil de gérance (le Conseil) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés. Tant que la Société est établie fiscalement à Luxembourg, une majorité des Gérants devront être résidents au Luxembourg.

8.2. Le Conseil doit toujours être composé de la manière suivante:

(i) trois (3) gérants A (les Gérants de Catégorie A); et

(ii) deux (2) gérants B (les Gérants de Catégorie B et, ensemble avec les Gérants de Catégorie A, les Gérants).

8.3. Le Conseil élit chaque année un Gérant de Catégorie A en tant que président du Conseil (le Président). En cas de vote non départagé, le Président de la réunion aura un vote prépondérant. En cas d'absence du Président, les autres gérants devront nommer un Président parmi les autres Gérants de Catégorie A pro tempore qui présidera la réunion, par simple majorité des votes des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

8.4. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins du Président ou de deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins huit (8) jours ouvrables à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant, sous réserve qu'au moins deux (2) Gérants soient présents à la réunion.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) Gérant de Catégorie A est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins le vote en faveur d'un (1) Gérant de Catégorie A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Nonobstant les précédentes dispositions, une résolution du Conseil peut être adoptée par écrit, en cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(viii) Les Réunions du Conseil de Gérance doivent se tenir de manière trimestrielle, au siège de la Société.

Art. 10. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un Gérant de Catégorie A, soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique.

11.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 13. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

13.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales au moins une fois par an ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours ouvrables avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations et par conférence téléphonique dans la mesure permise par les lois applicables.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions ordinaires prises en Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social, à condition que tous les associés soient présents ou représentés. Si la majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions seront adoptées lors de cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des votes exprimés, peu importe la proportion du capital social représenté.

(vii) Tout changement dans les Statuts ou tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 14. Associé unique.

14.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

16.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 17. Affectation des profits.

17.1. Cinq pour cent (5 %) des profits nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux Associés Ordinaires.

17.2. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des profits nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter en avant au prochain exercice social ou de le distribuer aux Associés. Lorsque des profits sont à distribuer aux Associés, les Profits de Revenu et les

Profits Restant seront alors uniquement distribués aux Associés Ordinaires et les Plus- Values seront eux uniquement distribués aux Associés PSR.

17.3. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

17.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux Associés Ordinaires, les Plus-Values uniquement aux Associés PSR et les Profits Restant uniquement aux Associés Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5 ci-dessus.

VI. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

18.2 En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

18.3 Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué aux Associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux et sur une base pari passu, aux conditions suivantes:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur une base pari passu;

(ii) les Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata et sur une base pari passu;

(iii) les Profits Restant peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur une base pari passu;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur une base pari passu.

VII. Dispositions générales

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour redésigner et convertir les parts sociales émises par la Société, la création de nouvelles classes de parts sociales et procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Septième résolution

L'Assemblée décide de requalifier les gérants Monsieur Yves Barthels et Monsieur Romain Delvert en gérants de catégorie A pour une durée illimitée.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante avec effet immédiat en tant que gérant de catégorie A, pour une durée illimitée:

- Bruno BAGNOULS, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat en tant que gérants de catégorie B, pour une durée illimitée:

- Enda WOODS, né le 4 avril, 1972 à Dublin (Irlande), dont la résidence professionnelle est située à Villa Mara, Kilmore Avenue, Killiney, Co. Dublin; et

- Ciaran McNAMARA, né le 14 avril, 1964 à Roscommon (Irlande), dont la résidence professionnelle est située à Seafield Lodge, 5 Seafield Avenue, Monkstown, Co. Dublin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 juillet 2015. 2LAC/2015/15274. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115652/868.

(150124837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Energreen Investment Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.588.

L'an deux mille quinze, le neuf juin.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, ENERGREEN INVESTMENT EUROPE S.A., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 159588. La société a été constituée originellement sous la dénomination de Front Intersolar SA suivant acte reçu par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1178 du 1^{er} juin 2011, page 56508. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 312 du 08 février 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Marisa GOMES, employée, avec adresse professionnelle à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marisa GOMES, employée, avec adresse professionnelle à Pétange.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Décision de mettre la société en liquidation;
2. Nomination de Monsieur Caramello Pietro en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers

Madame la Présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

Que Monsieur Caramello Pietro, né à Ventimiglia, le 26 novembre 1943, résidant à Monaco, 31 avenue princesse Grace, MC 98000 Monaco, est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14042. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015116835/88.

(150125319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

North REOF Sibiu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.905.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 29 juin 2015, l'associé unique a décidé d'adopter la résolution suivante:
Le siège social de la société a été transféré du 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015115797/16.

(150124341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Nelia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.889.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 8 juillet 2015

1. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA a démissionné de son mandat de gérante, avec effet au 29 mai 2015.
2. M. Dominique LÉONARD, administrateur de sociétés, né le 22 mars 1978 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 29 mai 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nelia Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015115800/16.

(150124413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

EuroAmerica AM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.230.

—
Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale de la Société en date du 11 juin 2015

L'Assemblée Générale de la Société décide:

1. de nommer Monsieur Jörg HENZLER, comme membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2016;
2. de nommer Monsieur Henry COMBER SIGALL, comme membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2016;
3. de nommer Monsieur Luis Felipe BOSSELIN MORALES, comme membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2016;
4. de nommer Monsieur Sergio ROSENBERG ARATANGY, comme membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2016;

5. de renommer KPMG Audit, Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015116816/22.

(150125794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

NGIG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 166.435.

Extrait des résolutions adoptées en date du 6 juillet 2015 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de Nicolas MILLE de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- La cooptation de Melle Alexandra DALLÜGE, employée privée, née le 21 juin 1989 à Siegburg (Allemagne), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, a été décidée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NGIG HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115803/17.

(150124622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Novemife, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.072.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 9 juillet 2015, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Karen DEAL, gérant A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Mr Manuel HACK, gérant B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Mr Laurent HEILIGER, gérant B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Mr Stéphane KOFMAN, gérant A, Investment Manager, 12 Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour NOVEMIFE

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015115807/20.

(150124029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

NH Luxembourg, Branche office of NH Private Equity B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.615.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Paul Spée, gérant de la succursale, se situe au 577 Kruisweg, NL-2132 NA Hoofddorp depuis le 22 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NH Luxembourg, Branche Office of NH Private Equity B.V.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015115804/12.

(150125040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Novemiho, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 145.342.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 9 juillet 2015, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Karen DEAL, Gérant A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
 - Mrs Stéphanie GRISIUS, Gérant B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
 - Mr Manuel HACK, Gérant B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
 - Mr Laurent HEILIGER, Gérant B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
 - Mr Stéphane KOFMAN, Gérant A, Investment Manager, 12 Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour NOVEMIHO

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015115808/20.

(150124157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

H Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.196.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sarah Slater de son mandat d'administrateur de classe B de la Société avec effet au 30 juin 2015;
- de nommer Monsieur Kristian Smyth, demeurant professionnellement au 40 Portman Square, 2nd Floor, London, W1H 6LT, Royaume-Uni, en tant que nouveau administrateur de classe B de la Société avec effet au 30 juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2016 qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015;

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, administrateur de classe A

Madame Virginie Vely, administrateur de classe A

Monsieur Jean-Christophe Bourreille, administrateur de classe A

Monsieur Kristian Smyth, administrateur de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H Park Holdings S.A.

Stéphanie Duval

Mandataire

Référence de publication: 2015116960/22.

(150125915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

OneSense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 192.388.

—
Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2015

L'associé, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- Accepte la démission du Monsieur Mathieu MORJARET, Chef d'entreprise, demeurant à L-9905 Troisvierges Grand rue 22 avec effet au 26 mai 2015. Il sera remplacé à partir du 26 mai 2015 par Monsieur Irfan ABDUL, chef d'entreprise, demeurant au 49 Duarrefstrooss L-9964 Huldange en tant que administrateur unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015115813/15.

(150123932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

OpenWay Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 182.255.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de catégorie B de votre société et ceci avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Nicolas MILLE.

Référence de publication: 2015115815/10.

(150123920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Opportunity Fund III Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.384.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait:

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société prise le 30 Juin 2015:

- Les comptes de liquidation, le rapport de liquidation et le rapport du commissaire à la liquidation sont approuvés.
- Les gérants, le liquidateur et le commissaire à la liquidation sont libérés de leurs fonctions.
- La liquidation est clôturée.
- Les fichiers de la Société sont conservés au , rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg pour une durée minimale de cinq ans.
- L'associé unique donne tous pouvoirs à Lovane Etienne et/ou Sinead Browne d'entreprendre toute action, de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités requises par le Registre de Commerce de Luxembourg.

Référence de publication: 2015115817/18.

(150124075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Oriflamme S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 153.550.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015115828/11.

(150124252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Optimum Evolution Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.852.

Extrait de procès-verbal

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 8 avril 2015 que:

- Le conseil a validé avec effet immédiat au 8 avril 2015, la nomination de Monsieur Marc-André Lefèbvre, né le 30.08.1976 à Rocourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 33, Clos Yves Robert, 4141 Louveigné (Belgique),

en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de Jan Lubawinski. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015115818/17.

(150124236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Orfenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.378.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société,

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Beseh, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115819/16.

(150125087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Plaza Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.659.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter le lettre de démission de Monsieur Martin Eckel en date du 18 juin 2015 de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 juillet 2015;

- de nommer Ghizlane Gryp, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 3 juillet 2015 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Virginie Vely, gérante,

Madame Ghizlane Gryp, gérante,

Monsieur Benoit Galloro, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plaza Atrium S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2015115845/21.

(150124761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Osy Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.949.240,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.226.

Extrait des Résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 10 juillet 2015

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique que:

- Madame Myriam Scussel et Madame Séverine Lambert ont démissionné de leurs mandats de gérants de classe B en date du 24 avril 2015;

- Monsieur Walter Tocco, né le 12 octobre 1979 à San Gavino Monreale (Italie), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 24 avril 2015, pour un mandat à durée illimitée;

- Monsieur Abdoulie Jallow, né le 12 février 1975 à Fajara (Gambie), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 24 avril 2015, pour un mandat à durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115820/19.

(150124233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sabra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 134.976.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July,

Before the undersigned, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1. METRO Group Retail Real Estate GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Albertussee 1, 40549 Düsseldorf, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf under HRB 61413;

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Wisteria Investment Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186524 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-);

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

referred to hereafter as the "Shareholders".

Such proxies given under private seal, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the Shareholders of Sabra S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134976, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 12 December 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 31 January 2008, number 253, page 12131. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 13 May 2014, published in the Mémorial on 22 July 2014, number 1901, page 91218.

The meeting has been convened with the following agenda:

Agenda

a) Amendment of the corporate object of the Company and consequent amendment and restatement of article 2 of the articles of association of the Company, as set forth in article 3 of the amended and restated articles of association referred to in item (b) hereof; and

b) Restatement and renumbering of the articles of association of the Company in such form as attached hereto as Schedule 1.

The Shareholders representing the whole share capital of the Company confirm to be fully informed of the resolutions to be taken and require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend the corporate object of the Company and to consequently amend and restate article 2 of the Articles so as to read as follows:

2. "Objects. The objects of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender,

purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

2.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article..2.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

2.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it, in particular but without limitation, the Company may purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments;

2.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

2.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

Second resolution

The Shareholders resolve to restate and renumber the Articles so that they shall now read as follows:

1. "Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Sabra S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article..3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it, in particular but without limitation, the Company may purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) divided into seventy-five thousand shares (75,000), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager in respect of matters not exceeding five thousand Euro (EUR 5,000.-) and by the joint signatures of any two Managers in respect of matters exceeding an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-);

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal share capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'année deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet,

Par-devant le soussigné, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. METRO Group Retail Real Estate GmbH, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au Albertussee 1, 40549 Düsseldorf, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Düsseldorf sous HRB 61413;

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Wisteria Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186524 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR);

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

désignées ci-après comme les "Associés".

Lesquelles procurations données sous seing privé, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les Associés de Sabra S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134976, constituée selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 31 janvier 2008, numéro 253, page 12131. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2014, publié au Mémorial en date du 22 juillet 2015, numéro 1901, page 91218.

L'assemblée a été convenue avec l'agenda suivant:

Agenda

- a) Modification de l'objet social de la Société et modification et refonte en conséquence l'article 2 des statuts de la Société, tel qu'indiqué dans l'article 3 des statuts modifiée et refondue tel qu'indiqué dans point b) de cet agenda; et
- b) Refonte et renumérotation des statuts de la Société dans la forme ci-jointe en tant qu'annexe 1.

Les Associés représentant l'intégralité du capital social de la Société reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre requière le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts afin qu'il lise comme suit:

2. "Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

2.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) toute ou partie des actions, parts, obligations (debentures), obligations convertibles en action (debenture stock), emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

2.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

2.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

2.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore libéré, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.5 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner, entreprendre une consolidation ou conclure un partenariat ou tout arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

2.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou nantissement pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6 "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement ou d'être responsable de, toute dette ou obligations financières de toute autre personne;

2.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif, en particulier mais sans limitation, la Société peut acheter un intérêt direct dans des propriétés européennes, participer des sociétés égales ou similaires et d'agir en tant que plateforme pour le regroupement d'investissements de propriété européenne variée;

2.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance

(tel qu'approprié), y compris des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

2.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

2.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue."

Deuxième résolution

Les Associés décident de refondre et de renuméroter les Statuts qui devront désormais se lire comme suit:

1. "Forme social et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Sabra S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) toute ou partie des actions, parts, obligations (debentures), obligations convertibles en action (debenture stock), emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore libéré, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner, entreprendre une consolidation ou conclure un partenariat ou tout arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou nantissement pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement ou d'être responsable de, toute dette ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif, en particulier mais sans limitation, la Société peut acheter un intérêt direct dans des propriétés européennes, participer des sociétés égales ou similaires et d'agir en tant que plateforme pour le regroupement d'investissements de propriété européenne variée;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un Associé:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société a à un moment seulement un Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société a seulement un Gérant, et à tout autre moment le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve de ceux réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement liée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un Gérant, la seule signature de tout Gérant concernant les affaires n'excédant pas cinq milles Euro (5.000,- EUR) et par les signatures conjointes de deux Gérants concernant les affaires excédant un montant de cinq milles Euro (5.000,- EUR);

10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataires des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peuvent déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance ("Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (un "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un moment la Société n'a pas plus de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance selon le cas peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que, à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est établi à Luxembourg, à la date indiquée au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20538. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115932/629.

(150125028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Olinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 131.896.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115823/9.

(150124484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Olive Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.780.

Extrait des résolutions adoptées en date du 3 juillet 2015 lors de la réunion du conseil d'administration de la société Olive Properties S.A.

- M. Nicolas MILLE a démissionné de ses fonctions avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- Mme Valérie POSS, employée privée, née à Algrange (France), le 2 août 1965, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au 22 août 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIVE PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115824/17.

(150124320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Oriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 50.771.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115827/16.

(150125112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Popov Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 53, rue Marie Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 165.381.

EXTRAIT

Le 30 juin 2015, l'administrateur unique a décidé de transférer le siège social, à compter du 1^{er} juillet 2015, au 53, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015115877/12.

(150125120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sapaci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 9.999.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglins ter, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Henri PETOLAT, demeurant au 2, Alcotan, 21459 El Portil, Huelva, Espagne,

«le mandant»

ici représenté par Madame Cristina SOARES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société SAPACI S.A., ci-après la «Société», société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 9.999, a été constituée le 16 février 1972 suivant acte reçu par Maître Carlo FUNCK, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 70 du 23 mai 1972, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 16 novembre 2010 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 24 janvier 2011.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 240.000 (deux cent quarante mille euros) représenté par 12.000 (douze mille) actions EUR 20 (vingt euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution volontaire et anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la Société a cessé; qu'en tant que liquidateur il déclare que tout le passif a été réglé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif de la Société dissoute, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que le mandant est responsable de tous éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle et qu'il assume irrévocablement et solidairement avec la Société l'obligation de payer tout éventuel passif actuellement inconnu.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peut procéder à l'annulation des actions de la Société.

9. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du mandant, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristina SOARES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation GAC/2015/5579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015115972/47.

(150123973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Pacific Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 149.551.

Extrait des résolutions des gérants prises en date du 9 juillet 2015

Il résulte des décisions des gérants prises en date du 9 juillet 2015 que:

- La nomination d'un gérant délégué (CEO) de Monsieur John Hooks, avec adresse privée, Grand-Rue 28 à CH-1204 Genève, pour une durée indéterminée. Conformément aux statuts, la société est engagée par la seule signature du gérant délégué.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115830/17.

(150124408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Palace Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 154.032.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Teknon Investments S.A., a public limited liability (société anonyme), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office address at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.101 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Petange, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Palace Healthcare S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.032 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company);

- the Company was incorporated on 17 June 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1515, of 23 July 2010. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 16 January 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 189, on 22 January 2014;

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated as at the date this deed;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to the members of the board of managers of the Company;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Intertrust Luxembourg and of the undersigned notary, each of them acting individually:

(i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2014 and 2015); and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation, these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Petange, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Petange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Teknon Investments S.A., une société anonyme, constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.101 (l'Associé Unique),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Palace Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, immatriculée au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.032 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société);

- la Société a été constituée le 17 juin 2010, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1515 du 23 juillet 2010. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 janvier 2013 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 189 le 22 janvier 2014;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- l'Associé Unique a une connaissance pleine et entière des Statuts et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues de la Société ont été payées ou intégralement provisionnées, que l'Associé Unique dispose de tous les actifs et déclare expressément qu'il reprendra à sa charge et assumera, le cas échéant, toutes les dettes existantes de la Société, en particulier celles cachées ou connues mais non soldées ainsi que toutes les dettes de la Société inconnues actuellement avant tout paiement en sa propre faveur.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés à la date du présent acte;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats et en relation avec les comptes de liquidation;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et que sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, durant une période de cinq ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, à tout employé de Intertrust Luxembourg et du notaire instrumentant, chacun d'eux agissant individuellement:

(iii) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et déposer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2014 et 2015); et

(iv) d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour le dépôt des Comptes et la clôture de la liquidation de la Société, ces pouvoirs expirant une année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Don acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015115831/118.

(150124984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Panthée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.563.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115835/16.

(150125111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Pathway Finance EUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.857.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015115838/11.

(150124147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 80.415.

EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2004, l'associé unique de la société Parkway International S.à r.l., White Horse Holdings UK B.V., à transféré son siège officiel à Rotterdam, Pays-Bas avec adresse à The Thomas Cook Business Park., Coningsby Road, Petersborough PE3 8SB, Royaume-Uni.

En date du 19 septembre 2013, l'associé unique de la société Parkway International S.à r.l., White Horse Holdings UK B.V., a changé de dénomination et est maintenant enregistrée sous le nom de Parkway Nederland B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115836/16.

(150124862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Patron Noosa Propco (Ascot) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 196.690.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 4 juin 2015 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B160.456, a cédé les 20,000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Healthcare (Ascot) LP, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar, enregistré sous le numéro 146, représenté par son associé commandité, Patron Healthcare GP 2 Limited, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2015115840/17.

(150123923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Plaza Savrow Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 170.109.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter le lettre de démission de Monsieur Martin Eckel en date du 18 juin 2015 de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 juillet 2015;

- de nommer Ghizlane Gryp, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 3 juillet 2015 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Virginie Vely, gérante,

Madame Ghizlane Gryp, gérante,

Monsieur Benoit Galloro, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plaza Savrow Property S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2015115846/21.

(150124763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Piccolo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 127A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 189.199.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique du 7 juillet 2015

1^{ère} résolution:

L'actionnaire unique prend note de la démission de Jan REUS et de William Patrick DREW.

3^{ème} résolution:

L'actionnaire unique décide d'élire comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021:

Monsieur Roger BLOMQUIST, né le 5 février 1958 à Västervik, Sweden, résidant à Gartnergatan 6, SE-256 61 Helsingborg, Suède.

Monsieur Blomquist sera le président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Angela Nickel

Référence de publication: 2015115843/18.

(150124329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Pinkerton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.590.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115844/16.

(150125109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Prolux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 92.405.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 730/15 du 2 juillet 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société anonyme PRO-LUX MANAGEMENT S.A. en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 23 juillet 2015.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2015115879/20.

(150125134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Poseidon JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.535.

—
Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115847/10.

(150124439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Principal Place Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.350.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115848/10.

(150124401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sud Construct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 125.153.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 juin 2015

1. Le mandat des administrateurs arrivant à échéance, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de

a. Monsieur Sabatino DI BARTOLOMEO, employé privé, demeurant au 5, rue Général de Gaulle, FR-54720 LEXY pour une durée de 6 ans.

b. Monsieur Norbert MEISCH, expert comptable, demeurant professionnellement au 36, rue Emile Mayrisch L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE pour une durée de 6 ans.

c. Monsieur Louis FARNETI, administrateur, demeurant au 41, rue Mathias Cungs L-3446 DUDELANGE pour une durée de 6 ans.

d. Monsieur Francesco ZEPPONI, employé privé, demeurant 18, Domaine Schaefer à L-3374 LEUDELANGE pour une durée de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31.12.2020 qui se tiendra en 2021.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de Commissaire aux comptes S.A. venant à échéance, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Commissaire aux Comptes S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le nr B131410, pour une durée de 6 ans.

Ce mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31.12.2020 qui se tiendra en 2021.

3. Le mandat de l'administrateur-délégué arrivant à échéance, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Louis FARNETI, administrateur, demeurant au 41, rue Mathias Cungs L-3446 DUDELANGE pour une durée de 6 ans.

Ce mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31.12.2020 qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015117508/34.

(150125890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Proteger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.211.

—

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015115850/11.

(150124308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Proteger Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 168.985.

—

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015115851/11.

(150124307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Ruethiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 197.341.

—

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of July,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange sur Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Sara Lecomte, notary clerk, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Ruethiers S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197 341 (the "Company"),

Duly authorized to represent the Company pursuant to the power granted in the minutes of the meetings of the board of directors of the Company dated 15 June 2015 (the "Resolution 1") and dated 15 June 2015 (the "Resolution 2" together with the Resolution 1 referred to as the "Resolutions").

A copy of the minutes of the Resolutions, initialed *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company was incorporated on 27 May 2015 by a notarial deed drawn up by the undersigned, and whose articles of incorporation (the "Articles") have not been amended yet.

2) The subscribed share capital of the Company is set at thirty-six thousand US Dollars (USD 36,000.-) divided into thirty-six thousand (36,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

3) Pursuant to Article 5.2 of the Articles, the Company has an un-issued but authorized capital of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-).

The board of directors is authorized, within the limits of the authorized share capital set out under article 5.2 of the Articles, to increase the share capital of the Company from time to time by cancelling or limiting the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company, with or without a share premium, by creating and issuing *inter alia* new shares.

4) In the Resolution 1, with effect as of 18 June 2015, the board of directors of the Company resolved to increase the share capital of the Company within the framework of the authorized share capital set out under article 5.2 of the Articles by an amount of one US Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its current amount of thirty-six thousand US Dollars (USD 36,000.-) to thirty-six thousand and one US Dollars (USD 36,001.-) by creating and issuing one (1) share, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) subscribed by the sole shareholder with a total share premium amounting to two hundred and two million six hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-nine US Dollars and forty cents (USD 202,654,859.40), fully paid up by a contribution in cash.

The proof and existence of the contribution in cash of an amount of two hundred and two million six hundred fifty-four thousand eight hundred sixty US Dollars and forty cents (USD 202,654,860.40) has been given to the undersigned notary.

5) In the Resolution 2, with effect as of 19 June 2015, the board of directors of the Company resolved to increase the share capital of the Company within the framework of the authorized share capital set out under article 5.2 of the Articles by an amount of one US Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its amount of thirty-six thousand and one US Dollars (USD 36,001.-) to thirty-six thousand and two US Dollars (USD 36,002.-) by creating and issuing one (1) share, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) subscribed by the sole shareholder with a total share premium amounting to twenty-eight million nine hundred eighteen thousand eight hundred seventy-eight US Dollars and seventy-six cents (USD 28,918,878.76), fully paid up by a contribution in cash.

The proof and existence of the contribution in cash of an amount of twenty-eight million nine hundred eighteen thousand eight hundred seventy-nine US Dollars and seventy-six cents (USD 28,918,879.76) has been given to the undersigned notary.

6) As a consequence of such increases of the share capital, the subscribed share capital of the Company amounts to thirty-six thousand and two US Dollars (USD 36,002.-) divided into thirty-six thousand and two (36,002) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. Therefore, the article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is thirty-six thousand and two US Dollars (USD 36,002.-) divided into thirty-six thousand and two (36,002) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

6) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increases within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in article 5.2.1 of the Articles has been decreased by two US Dollars (USD 2.-) so that the first paragraph of article 5.2 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.2.1.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight US Dollars (USD 99,998.-)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Sara Lecomte, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d'administration de Ruethiers S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197 341, (la "Société"),

Dûment autorisée à représenter la Société conformément au pouvoir donné dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société datées du 15 juin 2015 (la "Résolution 1") et 15 juin 2015 (la "Résolution 2" formant avec la Résolution 1 les "Résolutions").

Une copie du procès-verbal des Résolutions, signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La personne comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée le 27 mai 2015 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés.

2) Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-six mille Dollars Américains (USD 36.000,-) divisé en trente-six mille (36.000) actions, chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-).

3) Conformément à l'article 5.2 des Statuts, la Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant de cent mille Dollars Américains (USD 100.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixées par l'article 5.2 des Statuts, à augmenter le capital social de la Société en annulant ou supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission de nouvelles actions.

4) Dans la Résolution 1, avec effet au 18 juin 2015, le conseil d'administration de la Société a approuvé l'augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé tel que fixé à l'article 5.2 des Statuts d'un montant d'un Dollar Américain (USD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille Dollars Américains (USD 36.000,-) à trente-six mille et un Dollars Américains (USD 36.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) souscrit par l'actionnaire unique avec une prime d'émission y afférente d'un montant de deux cent deux millions six cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-neuf Dollars Américains et quarante centimes (USD 202.654.859,40), entièrement libérée par un apport en numéraire.

La preuve et l'existence de l'apport en numéraire du montant de deux cent deux millions six cent cinquante-quatre mille huit cent soixante Dollars Américains et quarante centimes (USD 202.654.860,40), ont été apportées au notaire soussigné.

5) Dans la Résolution 2, avec effet au 19 juin 2015, le conseil d'administration de la Société a approuvé l'augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé tel que fixé à l'article 5.2 des Statuts d'un montant d'un Dollar Américain (USD 1,-) afin de le porter de son montant de trente-six mille et un Dollars Américains (USD 36.001,-) à trente-six mille et deux Dollars Américains (USD 36.002,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) souscrite par l'actionnaire unique avec une prime d'émission y afférente d'un montant de vingt-huit millions neuf cent dix-huit mille huit cent soixante-dix-huit Dollars Américains et soixante-seize centimes (USD 28.918.878,76), entièrement libérée par un apport en numéraire.

La preuve et l'existence de l'apport en numéraire du montant de vingt-huit millions neuf cent dix-huit mille huit cent soixante-dix-neuf Dollars Américains et soixante-seize centimes (USD 28.918.879,76), ont été apportées au notaire soussigné.

6) Suite à ces augmentations du capital social, le capital social souscrit de la Société s'élève à présent à trente-six mille et deux Dollars Américains (USD 36.002,-) représenté par trente-six mille et deux (36.002) actions, chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-).

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence, et sera dorénavant lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est de trente-six mille et deux Dollars Américains (USD 36.002,-) divisé en trente-six mille et deux (36.002) actions d'une valeur d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Actions"), toutes sont entièrement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément".

7) Par ailleurs, suite aux augmentations de capital dans le cadre de la clause de capital autorisé mentionnée ci-dessus, le montant du capital social autorisé fixé à l'article 5.2.1 des Statuts a été réduit à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (USD 99.998,-), de telle sorte que le premier paragraphe de l'article 5.2 des Statuts est modifié en conséquence et sera dorénavant lu comme suit:

" **5.2.1.** Le capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, de la Société (le "Capital Autorisé") est de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (USD 99.998,-)".

112176

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le présent acte a été dressé à Redange-sur-Attert, à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 9 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11535. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117388/140.

(150125527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Realkapital European Opportunity 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.757.

Il résulte de la décision des actionnaires en date du 23 juin 2015 que:

- Monsieur Aarnes Pedersen, né le 26/01/1978 à Porsgrunn, (Norvège) et demeurant professionnellement à 0760 Oslo (Norvège), 11B, Finnhaugveien est nommé avec effet immédiat nouveau gérant en remplacement de Monsieur Roald Albrigtsen, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

* Monsieur Marcus Kruus, gérant

* Monsieur Stian Nicolai Sobyskogen, gérant

* Monsieur Aarnes Pedersen, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015115898/20.

(150124424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Patio Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.779.

Extrait des résolutions adoptées en date du 3 juillet 2015 lors de la réunion du conseil d'administration de la société Patio Properties S.A.

- M. Nicolas MILLE a démissionné de ses fonctions avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- Mme Valérie POSS, employée privée, née à Algrange (France), le 2 août 1965, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au 22 août 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PATIO PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115863/17.

(150124355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.
